



## **AVIS PUBLIC** **ADOPTION DE RÈGLEMENT MUNICIPAL**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal a adopté :

Lors de la séance ordinaire du lundi 3 mai 2021 :

- ▶ Le règlement no. 86 relatif à la dépense et l'emprunt concernant des travaux d'asphaltage de la 5<sup>E</sup> Rue et du 6<sup>E</sup> Rang Ouest pour une somme n'excédant pas 655 100 \$.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de Ville de Daveluyville, situé au 362 rue Principale à Daveluyville, sur rendez-vous ainsi que sur le site Internet au [www.ville.daveluyville.qc.ca](http://www.ville.daveluyville.qc.ca) dans la section « [Règlements municipaux et politiques](#) ».

Donné à Daveluyville, ce 5 mai 2021.

**Pauline Vrain**  
**Greffière**